



Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Bilan

Actions gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Avec la Révolution tranquille, le Québec s'est doté d'atouts importants : des services éducatifs accessibles à toutes et à tous, des services de santé et des services sociaux gratuits, et d'autres services intégrés dans un filet de sécurité sociale et économique qui font l'envie de plusieurs de nos voisins. Un ensemble de gestes ont été aussi posés au cours des 20 dernières années pour permettre aux milieux locaux et régionaux de prendre en main leur développement, dont le plus significatif a été l'adoption de la Politique de soutien au développement local et régional. Soulignons également, au cours de cette période, la mise en place du programme Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT), qui s'inscrit dans les suites du Livre blanc sur la fiscalité des particuliers, pour valoriser le travail par une meilleure intégration de la fiscalité et des transferts.

Une Stratégie qui s'appuiera sur d'importants investissements annoncés au cours des 12 derniers mois.

Depuis 2001, le gouvernement du Québec a marqué sa volonté d'agir sur toutes les dimensions de la pauvreté en annonçant, à l'occasion de deux discours sur le budget et d'un énoncé budgétaire complémentaire, un ensemble de mesures qui amèneront des investissements majeurs de plus de 1,34 milliard de dollars au cours des trois prochaines années :

• Amélioration du filet de sécurité sociale et économique :

- Indexation annuelle automatique de l'aide sociale;
- Abolition de la pénalité relative au partage du logement;
- Abolition du test de logement;
- Investissement accru à la mesure Action Emploi;

• Amélioration au régime d'imposition des particuliers :

- Transfert entre conjoints de la partie inutilisée de tous les crédits d'impôt non remboursables;
- Déductions fiscales pour pension alimentaire;
- Déductions fiscales pour les résidents d'une région éloignée.

• Le logement et la revitalisation des quartiers :

Le Budget 2002-2003 consacre 500 millions de dollars pour un ensemble de mesures touchant la construction et la rénovation de 40 000 logements.

- Bonification et reconduction pour cinq ans du programme AccèsLogis;
- Programme de logements à prix abordable;
- Bonification au programme de Revitalisation des vieux quartiers;
- Reconduction du programme RénoVillage;
- Programme de renouveau urbain et villageois.

• Le développement de l'économie sociale et des territoires

Le gouvernement québécois annonçait une série de mesures de solidarité sociale dans son discours sur le budget de mars 2001.

Entre autres, une enveloppe budgétaire de 100 millions de dollars était réservée pour donner un nouvel élan à l'économie sociale.

Un investissement de 33 millions de dollars était également prévu pour soutenir les initiatives locales dans les milieux ruraux fragilisés.

• Politique nationale de la ruralité

En décembre 2001, le gouvernement du Québec dévoilait la Politique nationale de la ruralité.

Établissement d'un pacte rural avec les municipalités régionales de comté (MRC);

- Modulation de l'offre de service gouvernementale en fonction des particularités des milieux;
- Développement du transport communautaire;
- Diversification de l'agriculture dans 20 MRC des régions du Québec.

• Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire

En septembre 2001, le gouvernement québécois rendait publique la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. Cette politique vise le respect de l'autonomie des organismes communautaires dans les différents rôles sociaux qu'ils assument et la reconnaissance de l'importance de l'action communautaire en tant qu'agent de développement de la citoyenneté et de développement social.

- Injection de 50 millions de dollars sur trois ans pour l'implantation de la politique.

• Les actions en prévention

Afin de prévenir les causes de la pauvreté, le gouvernement du Québec a également mis en place un ensemble de mesures consacrées au décrochage scolaire, au soutien aux jeunes et aux familles.

- Plus de 60 millions de dollars pour la Politique en matière d'adaptation scolaire Agir tôt pour réussir;
- 22 millions de dollars pour l'implantation du Programme de soutien aux jeunes parents;
- 141 millions de dollars destinés à prévenir le décrochage scolaire dans les milieux défavorisés;
- 45 millions de dollars pour consolider les services de prévention destinés à l'enfance et à la jeunesse, et à soutenir les familles.

• La sécurité alimentaire

En juin 2001, le gouvernement du Québec prévoyait un budget de l'ordre de 35 millions de dollars pour assurer la sécurité alimentaire des Québécoises et des Québécois.

Depuis 1994, le gouvernement du Québec a posé des gestes concrets qui s'inscrivent en continuité des efforts pour lutter contre la pauvreté, démontrant ainsi l'engagement du gouvernement à s'attaquer résolument à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

À l'occasion des deux sommets socioéconomiques, le Sommet pour l'économie et l'emploi de 1996 et le Sommet du Québec et de la Jeunesse de 2000, plusieurs actions ont été convenues :

- Mise en place du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail;
- Introduction d'une clause d'appauvrissement zéro pour les quelque 120 000 Québécoises et Québécois qui ne peuvent, pour des raisons physiques ou psychologiques, accéder au marché du travail;
- Soutien accru au développement des entreprises de l'économie sociale;
- Création d'un fonds jeunesse dédié au soutien d'initiatives visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes de 15 à 29 ans;
- Annonce de programmes de soutien aux jeunes parents en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

Plusieurs mesures sont venues améliorer l'équité envers les travailleuses et les travailleurs à faible revenu :

- Régime d'assurance-médicaments;
- Régime d'allocations familiales;
- Services de garde éducatifs à contribution réduite;
- Allocation logement.

D'autres mesures ont été mises en place pour prévenir la pauvreté et améliorer l'aide à l'emploi :

- Soutien à l'école montréalaise;
- Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale;
- Plan d'action en matière d'adaptation scolaire Agir tôt pour réussir;
- Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine;
- Loi sur l'équité salariale.